



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICH
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/134

Matériel adapté pour les personnes déficientes visuelles à la médiathèque des Cannes au travers d'un don de l'association UNADEV.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap, et en adéquation avec la loi du 11 février 2005, la Ville d'Ajaccio souhaite favoriser l'accès à l'information et à la culture pour tous.

Sur la base de cet objectif, et grâce à un partenariat, noué avec l'association UNVADEV, la Ville a décidé d'équiper la Médiathèque des Canes de matériel adapté aux personnes déficientes visuelles.

Le matériel adapté, dont la liste est précisée dans la convention soumise à l'approbation du présent conseil municipal, sera pris en charge par l'UNADEV et transmis en pleine propriété à la Ville d'Ajaccio.

L'entretien, l'assurance et tous les frais annexes liés à la détention, à l'utilisation et à la conformité des matériels resteront à charge de la Ville d'Ajaccio.

L'UNADEV, en fonction des besoins, formera les équipes quant à l'utilisation de ce matériel adapté.

En contrepartie de cette dotation, la Ville d'Ajaccio s'engage à apposer la mention « Don de l'UNADEV » sur les matériels fournis par l'association et à communiquer largement sur la présence de ces équipements au sein de la médiathèque.

De plus, la Ville d'Ajaccio autorisera les personnes déficientes visuelles à suivre des sessions de formation gratuite, en ligne, organisées par le service de formation à distance de l'UNADEV, sur ces mêmes équipements grâce à une connexion internet et un système de communication à distance.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce don.

Considérant la volonté municipale d'une ville totalement inclusive et conformément aux engagements pris au sein de la commission communale pour l'accessibilité ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'UNADEV et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer cette dernière et tous les documents afférents à ce don.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Isabelle FELICIAGGI, conseillère municipale déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la charte Ville handicap en date du 11 avril 2011 ; Vu le projet de convention avec l'association UNADEV ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 avril 2016 ;

Considérant les engagements pris par la Ville d'Ajaccio en matière d'inclusion en faveur des personnes en situation de handicap ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

les termes de la convention de partenariat avec l'UNADEV et d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer cette dernière et tous les documents afférents à ce don.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016
Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

